**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 21 (1933)

**Heft:** 415

**Artikel:** Le chômage féminin et l'enseignement ménager

**Autor:** Werner-Flournoy, A.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-261289

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 11.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

cés, et de nombreuses démarches sont en bonne voie.

Trente intellectuels ont obtenu dans les cercles universitaires des situations analogues à celles qu'ils occupaient dans leur pays d'origine et sont devenus ainsi indépendants du Comité au point de vue financier. Quatorze nouveaux postes ont été créés pour des candidats auxquels le Comité accorde soit une subvention mensuelle, soit la nourriture, soit le logement, et souvent ces deux derniers à la fois. En outre, cinq écrivains et savants reçoivent une allocation leur permettant de poursuivre leurs travaux personnels, et l'aide du Comité permet à une dizaine de personnes de se préparer à une autre carrière. Il a paru préférable, en effet, d'aiguiller certaines jeunes femmes diplômées d'universités vers des carrières où elles paraissent avoir plus de chances de trouver un emploi, transformant ainsi des doctoresses et des avocates en directrices de jardins d'enfants, en masseuses, en gardes-malades, etc. Dix postes au pair ont été trouvés dans des familles en échange de leçons ou d'aide ménagère.

Il est évident que la crise économique actuelle interdit l'espoir de dénicher des emplois assurant une complète indépendance financière, mais le Comité estime que, s'il avait les fonds nécessaires, il pourrait placer immédiatement 200 savants, mathématiciens, physiciens, chimistes, biologistes, géologues, etc., dans les laboratoires et autres institutions scientifiques de beaucoup de pays. Les enquêtes faites sur le coût de la vie ont permis au Comité de poser en principe que 3.500 fr. suisses par an, servis par mensualités, permettraient à une famille de vivre en France, en Tchécoslovaquie, en Roumanie, etc. Des négociations sont en cours avec l'Université juive de Jérusalem et plusieurs Universités européenne pour la création de chaires destinées à des professeurs réfugiés. Une des plus grandes difficultés rencontrées par le Comité est de procurer un emploi aux avocats et aux juristes, et il est arrivé à la conclusion qu'il serait bon de leur conseiller de se préparer à d'autres carrières où ils pourraient utiliser leur forte culture générale, en se transformant par exemple en bibliothécaires spécialisés pour les questions juridiques, en lecteurs dans des maisons d'édition, etc.

V. Delachaux.

*(La fin au prochain numéro.)*

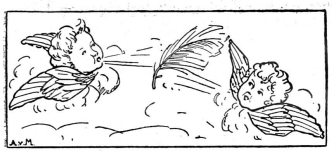

## DE-CI, DE-LA

***L'odyssée des œuvres féminines à l'Exposition de Chicago.***

Nous demandions dans notre précédent numéro si, aux côtés des œuvres des femmes écrivains de la France contemporaine, avaient figuré à Chicago des œuvres de femmes écrivains suisses, et si des démarches tout au moins avaient été faites dans ce sens. La réponse nous est venue presqu'immédiatement, et sachant qu'elle intéressera nos lectrices nous la transcrivons ici.

C'est le Lycéum suisse qui s'était chargé de grouper et d'expédier outre-Atlantique les œuvres littéraires des plus marquantes de nos concitoyennes pour les faire figurer à cette Exposition. Trente-neuf femmes auteurs avaient envoyé des publications, représentant un total assez considérable de volumes, qui furent expédiés à Chicago. Malheureusement, en raison de la déplorable organisation de cette Section du Congrès, en raison aussi de la carence du consul suisse, qui ne voulut rien faire, puisque la Suisse comme telle ne participait pas à cette Exposition, et aucune des exposantes ou des expéditrices n'ayant pu faire le voyage de Chicago pour surveiller ce qui se passait là-bas, ces caisses firent un long voyage et un non moins long séjour au consulat pour rien! et sont revenues dernièrement telles quelles, sans avoir été ouvertes! Authentique et sans commentaires!

Pour se consoler de cette aventure, le Lycéum a organisé récemment une exposition de ces œuvres retour d'Amérique à Bâle, et nous sommes certaines qu'elles ont été là au moins vivement appréciées. Et telle fut la fin de cette odyssée.

***Rectification.***

Nous nous excusons auprès de nos lecteurs pour leur avoir donné la nouvelle, qui avait fait pourtant le tour de la presse féminine, de l'élection de la comtesse Apponyi au Parlement hongrois, en remplacement de son mari. Cette nouvelle est, nous dit-on inexacte. Souhaitons qu'elle soit seulement prématurée, et que, à la Chambre hongroise comme à la délégation auprès de la S. d. N., appel soit fait à la comtesse Apponyi pour continuer la tradition de son mari.

## Le Droit au travail de la femme mariée

### Encore de nouvelles attaques

A Zurich, M. Bosshardt, démocrate, vient de déposer sur le bureau du Grand Conseil une motion demandant que deux époux ne puissent être employés ensemble dans une administration publique ou dans un service administratif, et qu'aucune institutrice mariée ne puisse plus exercer ses fonctions. Cette motion a rencontré l'appui des groupes paysan, radical et chrétien social.

D'autre part, la municipalité de Delémont vient d'être saisie d'un projet de réglement concernant la nomination des institutrices et d'après lequel, seules les institutrices célibataires pourront postuler des places vacantes et les institutrices qui se marieront en fonctions devront démissionner.

A quand un projet de loi interdisant à la femme d'un boucher de tenir la caisse de la boucherie, à celle d'un pâtissier de vendre les gâteaux confectionnés par son mari, et à celle d'un fermier de nourrir les cochons de sa porcherie?... Car le cumul n'est-il pas tout aussi intolérable ici que là?...

## Le chômage féminin et l'enseignement ménager

Au cours de l'été s'est ouvert, à Genève, sous la direction experte et dévouée de Mlle Privat, un Institut ménager pour jeunes chômeuses, répondant ainsi à un vœu exprimé ce printemps, tant par l'Office du chômage que par diverses Sociétés.

L'Office du chômage s'était rendu compte, en effet, que la seule profession féminine qui ne soit pas atteinte par la crise est celle d'employée du service domestique; mais lorsqu'il voulait aiguiller sur cette voie les chômeuses faisant appel à lui, il se heurtait à un double obstacle. Du côté des travailleuses, à une aversion quasi irréductible à l'égard de cette profession; du côté des patrons (maîtresses de maison), à une aversion égale à engager ces employées d'un nouveau genre. L'aversion des unes et des autres était explicable: les chômeuses (presque toutes ouvrières d'usines ou de fabriques) ne se rendent pas toujours compte de ce que peut être dans une famille le service domestique, et se font de leurs employeurs une idée fausse. Et quant aux maîtresses de maison, elles craignent d'engager des personnes qui ignorent souvent le b-a-ba du travail ménager.

Pour remédier à cette situation déplorable, il n'y avait qu'un moyen: donner aux chômeuses en quête de travail une instruction ménagère leur permettant de se présenter pour des places avec un diplôme qui garantirait aux patronnes qu'elles ont des connaissances pratiques. L'expérience des cours gratuits à l'école ménagère n'ayant — malgré l'excellence de ces cours — pas réussi, il fallait trouver autre chose. Les représentantes des sociétés fondatrices de l'Institut Ménager se réunirent avec le délégué de l'Etat et le directeur du Bureau de Bienfaisance; la création de cet Institut fut décidée, et put être — grâce aux subsides fédéraux et cantonaux attribués à l'aide au chômage, et grâce à un don de *Pro Juventute* — transformée en une réalité. Le premier trimestre d'enseignement vient de se terminer par une petite cérémonie — remise des certificats aux élèves et thé avec les membres du Comité de la « Société auxiliaire de l'Institut Ménager ».

Les expériences faites au cours de ce premier trimestre ont incité le Comité à apporter certaines modifications au règlement primitivement établi, et le 2me semestre, qui s'est ouvert le 1er novembre, admettra deux catégories d'élèves: les internes qui habiteront la maison, et celles qui n'y passeront que la journée (l'Office du chômage ayant constaté qu'il y a pour ces dernières des nécessités familiales à pouvoir rentrer chez elles pour la nuit (père malade, petite sœur isolée, etc.).

Il va sans dire que tout a été prévu pour que le séjour des élèves à l'Institut ménager ne leur donne pas uniquement un enseignement technique, mais qu'elles aient aussi l'occasion de s'y développer moralement et intellectuellement (causeries, musique, etc.), et d'y jouir d'heures récréatives agréables. L'Institut ménager a reçu quelques généreux dons de familles genevoises, et entre autres, un piano, qui est le bienvenu. Pour celles qui, à leur sortie de l'Institut ménager, ne retrouvant pas de travail dans le métier qui était le leur, devront « se placer », elles pourront prétendre à un gain équitable grâce à leurs connaissances. Quant à celles auxquelles les circonstances permettront de ne pas « se placer », ce qu'elles auront appris ne sera pas perdu, soit qu'elles se marient, soit qu'elles aient à s'occuper du ménage de leurs parents.

A. Werner-Flournoy.

P. S. — Les Sociétés fondatrices de l'Institut Ménager sont: L'Office privé des Apprentissages, *Pro Juventute* (section genevoise), l'Association pour l'Amélioration du Travail Ménager, et l'Union des Femmes.

## Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Le Comité de l'Alliance s'est réuni le samedi 11 novembre. Il s'est occupé de la propagande pour l'*Annuaire* et a dressé un projet de budget pour l'année 1933-34, budget difficile à établir, car chaque année le nombre des tâches qui s'imposent à l'Alliance augmente, entraînant des dépenses inévitables, tandis que ses ressources sont restreintes par la diminution de ses revenus.

En conséquence de la loi sur la préparation professionnelle, la situation de l'Office central des Professions féminines subit certains changements. Fondé il y a dix ans par l'Alliance et par l'Association suisse d'Orientation professionnelle, l'Office dépendra maintenant de l'Alliance seule, tout en conservant un contact assez étroit avec l'Association d'orientation professionnelle et en collaborant avec plusieurs de ses activités.

Le Comité a étudié la possibilité d'une participation éventuelle de l'Alliance à une Exposition itinérante d'hygiène de la femme, qui serait organisée par l'initiative de la Commission d'Hygiène suisse. Il s'est occupé aussi du projet d'une Journée des Femmes suisses, journée qui devrait être précédée et préparée par des Journées cantonales ou régionales. Il a envisagé, sur la demande de Mlle Serment, présidente de la Commission d'Education, l'opportunité de mettre au programme des Journées éducatives de 1934 le sujet de *l'enseignement ménager*. Il a enfin arrêté dans ses grandes lignes le plan de la lettre concernant les législations cantonales sur les auberges, qui va être adressée aux Centrales féminines et, dans les cantons où il n'en existe pas, aux Unions de Femmes et autres Associations pouvant s'intéresser à cette question.

F. M.

**Association Suisse pour le Suffrage Féminin**

**Nouvelles des Sections.**

Genève. — On s'écrasait, lors du thé suffragiste de novembre, dans le local de l'Association, qui a connu de la sorte, une fois de plus, la foule des grands jours. C'est que la question à l'ordre du jour était de brûlante actualité, et que, autour d'elle, on peut le dire, s'étaient en partie faites les élections législatives de la veille: le système corporatif. En outre, et après des semaines de campagne pour et contre la corporation, c'était la première fois, à notre connaissance, qu'à Genève partisans et adversaires s'affrontaient publiquement, toutes les réunions précédemment organisées par d'autres groupements n'ayant été qu'unilatérales! Il était donc réservé aux suffragistes de donner l'exemple de l'impartialité et de l'objectivité: de là le grand succès à leur actif de cette soirée. Succès dû en bonne part aussi à la chaleur convaincante et à la clarté des deux protagonistes, MM. Julien Lescaze, avocat, et Ch. Rosselet, député et conseiller national, qui accomplirent le tour de force de faire saisir, en un temps relativement court, le premier, non seulement l'organisation de la corporation, mais encore le but que lui assignent ses partisans de supprimer la lutte des classes, le second les dangers de la corporation pour le mouvement syndical, qu'elle affaiblit en renforçant le régime capitaliste, cause inéluctable de la lutte de classes, celle-ci étant conditionnée par lui et ne pouvant disparaître qu'avec lui. Une discussion très animée suivit, houleuse même par moments, les questions pleu-

---

elle avait épousé très jeune un pasteur anglican, le Rév. Frank Besant, dont elle rendit le nom célèbre à travers le monde entier, quoique, par une véritable ironie, elle ait vécue séparée de de lui pendant soixante ans! Ce fut à la suite d'une crise de doute religieux de Mrs. Besant qu'il la chassa de sa maison, en lui enlevant son fils. Réfugiée à Londres, elle fit plusieurs métiers, tour à tour cuisinière, femme de ménage, gouvernante, journaliste, puis conférencière, lorsqu'elle eut rencontré les fondateurs du mouvement, dit « mouvement fabien », tels que Charles Bradlaugh, Sydney Webb et Bernard Shaw. Elle était une merveilleuse oratrice, une femme d'un indomptable courage, une organisatrice hors ligne. Aucun danger ne la faisait reculer, et elle ne craignait pas d'aller en prison pour ses idées, soit qu'elle défendît le principe du contrôle des naissances, soit qu'elle participât à différents mouvements ouvriers, notamment à la grande grève des allumetières, qui aboutit à la formation du syndicat des ouvrières de cette industrie, l'un des plus forts de toutes les organisations de travailleuses féminines. Elle était aussi membre du Conseil scolaire de Londres, quand brusquement cette activité cessa par sa conversion à la théosophie. Succédant à Mme Blavatsky, elle présida de 1907 à 1928 l'Union théosophique, et passa alors la plus grande partie de sa vie aux Indes, où elle fit une double carrière de chef à la fois religieux et politique. Elle fut notamment la première femme qui présida le Congrès national hindou, et tout le temps qu'elle résida aux Indes, elle présida aussi l'Association des Femmes hindoues.

La place dont nous disposons ne nous permet pas d'entrer dans plus de détails, d'ordre théologique et théosophique surtout, sur l'étonnante carrière de cette femme intrépide, si absolument fidèle aux principes qu'elle avait adoptés. Et ce fut certainement cette intrépidité et cette fidélité qui lui valurent la confiance de peuple hindou, qui, au lieu de voir en elle une étrangère et une Anglaise, l'associa si complètement à ses luttes politiques et religieuses et lui remit le soin de les conduire.

M.-F.

## A travers la presse

### La Capucine

*La Capucine, — la maison de l'écrivain neuchâtelois T. Combe, — vient d'être vendue, ont annoncé les quotidiens romands. A notre collaboratrice, Mme Vuilliomenet, successeur de T. Combe à la rédaction du petit journal,* Notre Samedi Soir, *nous empruntons ce charmant et mélancolique croquis.* (Réd.)

... L'accueillante demeure qui fut celle de Mme T. Combe vient d'être achetée par la Pouponnière cantonale neuchâteloise, et sa porte, après avoir livré passage à un cercueil, s'ouvre toute grande pour accueillir des berceaux. Les compagnes de vie se sont dispersées... une page est tournée, définitivement tournée.

La jolie maison dans la verdure du grand jardin, construite d'après ses plans, surveillée dans les moindres détails, était le cadre idéal d'une vie de labeur intellectuel. T. Combe aimait rêver devant un des plus beaux paysages qui soient, suivre pensivement des yeux la rivière nonchalante au pied de ses collines douces, revoir par la pensée derrière les montagnes bleues, là-bas où le soleil se couche dans une pourpre impériale, ce beau pays de France qu'elle portait dans son cœur.

L'odeur sucrée des jasmins en bordure des quelques marches qui descendent du salon au jardin se mêlait au parfum subtil des capucines. Des capucines, en leur saison, il y en avait partout: elles ourlaient la base des murs de la maison de leur splendeur rouge, orange, ou jaune, elles ornaient la grande table à écrire du cabinet de travail; elles se mêlaient, sur le plateau du thé, aux tartines et aux biscuits de la tante Louise.

Le nom de sa maison, T. Combe l'avait emprunté à une de ses nouvelles, *Nous de la Capucine,* récit alerte, plein d'un charme vieillot et cordial, pour lequel elle avait une secrète prédilection. En cette Capucine juchée à flanc de coteau, protégée des mauvais vents par un rideau de hauts sapins, un peu à l'écart, loin du monde qui ne lui fut pas toujours bienveillant, T. Combe demeura trente ans, pendant lesquels elle ne cessa de travailler.

Dans son idée, la Capucine devait être le havre de grâce de pauvres gens fatigués. Pour atteindre ce but, elle fonda l'Œuvre des vacances à la Capucine; dans beaucoup de nos villes et de nos villages, des comités se formèrent pour faciliter à des mères de famille à bout de forces, à des jeunes filles anémiées, à des ouvrières et couturières surmenées, le bienfait des vacances, du repos, de la détente. T. Combe accueillait aussi des pensionnaires de catégories différentes, et la longue table de la salle à manger était souvent trop petite. La maîtresse de la maison aimait à gouverner — et peut-être lui arriva-t-il de mener son monde un peu trop à la baguette. Mais, en revanche, que de vraie bonté et que de secours discrets!

La guerre et ses restrictions alimentaires interrompirent les allées et venues des vacances. Mais la Capucine ne resta pas longtemps vide: des réfugiés belges y furent d'abord hospitalisés, et des soldats français, aveugles de guerre, y trouvèrent ensuite l'aide la plus fraternelle. Il fallait de l'argent pour faire vivre ces malheureux, pour les rééduquer et les rendre capables de travail. Pour leur en procurer, T. Combe sut intéresser les enfants romands à son œuvre, et on dit que son petit journal *le Rameau d'olivier,* ainsi que ses livres sur les aveugles, procurèrent à ceux-ci une centaine de mille francs.

Les aveugles partis, la Capucine n'abrita plus que les amis de passage. Alors, autour de la cheminée du salon en hiver, dans le cabinet de travail ou le jardin en été, T. Combe prodiguait les trésors d'un esprit de conversation unique: nul ne sut raconter comme elle, avec finesse, avec bonhomie, avec malice, cette malice qui lui venait sans doute de ses ancêtres bourguignons. Elle n'était pas toujours gaie... ses dernières années furent des années de tracas d'argent; à soixante-dix-sept ans, elle avait encore le souci du pain quotidien et les tribulations pécuniaires s'ajoutaient aux douleurs physiques. T. Combe, après une vie de travail, après avoir gagné de l'argent, après en avoir donné beaucoup, est morte pauvre, sous un toit qui ne lui appartenait déjà plus!

Et maintenant, la Pouponnière, sa voisine sur la colline du Chatelard, va essaimer dans la Capucine de T. Combe; deux maisons ne seront pas de trop pour hospitaliser cette grande famille de soixante-cinq bébés et vingt-sept adultes. Cette demeure construite avec amour abritera, une fois encore, une œuvre d'amour.

Jeanne Vuilliomenet.